Lire en dernière page

Kouznetsov reste en Grande-Bretagne

ÉDITION NEUCHÂTEL / JURA

N° 172 - Jeudi 31 juillet 1969

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23 - 313 - Lausanne: Saint Pierre 1, tél (021) 22 69 10, CCP 10 - 8300 Genève: Argand 4, tél (022) 32 42 40 CCP 12 - 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4.50, 3 mois Fr 13.—, 6 mois Fr. 25.— 1 an Fr. 50.— LE NUMÉRO 30 ct. Directeur: René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

À GENÈVE: La gaffe inhumaine de M. Vieux «réparée» par le Département de justice et police

Le bébé ne sera pas expulsé

Toutes la presse et la population de Genève et au-delà se sont émues en présence de l'arbitraire et inhumaine décision de M. Vieux, directeur de la police des étrangers qui a notifié à une jeune maman italienne l'expulsion de son bébé de trois mois à peine.

Ce n'est pas la première fois que des décisions arbitraires sont prises par la police des étrangers que dirige ledit M. Vieux et cela au mépris de la plus élémentaire humanité. Tout le monde se plaint de la rudesse dont on fait preuve en certaines circonstances.

C'est l'occasion de rappeler que le poste de directeur du bureau de l'habitant est vacant depuis, le départ de M. Perret, nommé directeur du Service d'organisation administrative. Il serait temps que le chef du Département de justice et police, M. Henri Schmitt, reprenne en main la question pour mettre un peu d'ordre à la tête de cet important rouage de l'Administration cantonale.

Nous n'allongerons pas sur le fond du problème qui nous préoccupe aujourd'hui, car l'expulsion du bébé sera rapportée par le chef du Département de justice et police. Signalons en passant que le Conseil d'Etat s'est préoccupé mercredi matin de cette pénible affaire qui ternit passablement le blason de la Suisse, terre dite hospitalière. M. Vieux rentrera dans sa coquille et le bébé restera à Genève auprès de sa maman.

Nixon chez les « GI's »

Le président Nixon a quitté Bangkok ce matin pour se rendre en Inde après un séjour de trois jours en Thaïlande durant lequel il a effectué un voyage éclair au Vietnam du Sud, hier. A Saigon, le président des Etats-Unis a eu un entretien d'une heure et demie avec le président Nguyen Van Thieu, suivi d'un déjeuner de travail et de quinze minutes d'entretien privé avec le vice-président Nguyen Cao Ky. « Nous sommes allés aussi loin que possible pour ouvrir des négociations de paix: il est maintenant temps pour l'autre partie de parler sérieusement des moyens de mettre fin à la tuerie », a déclaré en substance le président Nixon, au terme de ses entretiens. Durant son court séjour au Vietnam du Sud, Nixon a fait une visite éclair à la base d'infanterie américaine de Di Non, à 20 km. au nord de Saigon, où il s'est entretenu avec les troupes (notre photo).

Bochuz regrette son guérisseur !

« Monsieur Eugène », un homme de 71 ans qui a toujours vécu d'expédients et a déjà passé une trentaine d'années en détention après avoir totalisé vingt-sept condamnations, a de nouveau comparu mercredi devant le Tribunal correctionnel de Lausanne. On lui reprochait d'avoir recommencé l'exercice illégal de la médecine à peine sorti des établissements de la plaine de l'Orbe où il venait de « séjourner » trois ans. Vendant très cher des produits qu'il achetait bon marché, il prétendait guérir à peu près tout : il soignait le diabète en supprimant les bonbons, prescrivait de la pommade aux dames pour leurs varices futures et avait mê mediagnostiqué des troubles de la puberté en touchant la main d'un garçon...

L'accusé a fait pourtant impression devant la cour par sa franchise, sa simplicité et son humour. On dit même que les geoliers du pénitencier regrettent ses talents de « medze ». Lui-même étant aujourd'hui malade, et le président du tribunal lui demandant pourquoi, il n'a pas pu se guérir par ses propres moyens, il répond qu'il y a beaucoup de médecins dans les cimetières...

Cet homme devait répondre d'exercice illégal de la médecine et d'escroquerie par métier, mais le représentant du ministère public n'a pas voulu l'accabler et il a demandé une peine d'internement d'une durée indéterminée dans un établissement adéquat. Finalement le tribunal a condamné « Monsieur Eugène » à une année de réclusion (moins 272 jours de préventive), 50 fr. d'amende symbolique et cinq ans de privation des droits civiques.

Comme le condamné, déjà âgé, est hospitalisé pour une grave maladie, il est peu probable qu'il accomplisse sa peine dans un pénitencier. Après avoir été regretté dans celui de la plaine de l'Orbe, il serait maintenant à l'hôpital où il relève tout le monde par son moral et sa gentillesse...

■ LA CHANCE D'UN CONDUCTEUR. — Une voiture automobile a été littéralement broyée, mercredi soir, par un train de la ligne Soleure—Zollikofen—Berne à un passage à niveau près de la gare de Tiefenau. Le conducteur du véhicule, qui par miracle s'en tire avec une légère commotion cérébrale, avait pensé, semble-t-il, que le convoi allait s'arrêter à la hauteur de la gare. Il s'agissait toutefois d'un train direct. La circulation ferroviaire a été interrompue, à la suite de cet accident, pendant quelque 20 minutes.

ZURICH: LIBÉRALITÉ NON ADMISE

En acceptant un pourvoi en nullité du Tribunal de police de la ville de Zurich, la Cour suprême zurichoise, qui délibérait en tant qu'instance de cassation, a levé un jugement d'acquittement prononcé au Tribunal de district de Zurich par un juge unique en affaires pénales. Ce dernier avait acquitté en décembre 1968 quelques manifestants qui avaient été frappés d'amendes pour n'avoir pas suivi les ordres de la police lors d'une des manifestations non autorisées qui s'étaient déroulées au cours de l'été dernier. Le juge unique avait fondé son acquittement sur la thèse suivante : il existe un droit de manifestation indépendant et de même valeur que tous les autres droits de liberté, droit qui ne peut être limité par aucune autorité ni par aucun ordre de la police. Les autorisations qui sont nécessaires pour l'organisation de manifestations à Zurich, sont fixées par « l'ordonnance sur l'utilisation de la voie publique ». Elles sont par conséquent contraires à la Constitution fédérale et illégales.

La Cour suprême zurichoise n'a cependant pas suivi ces considérations et a cassé le jugement précédent. La justification de ce jugement en cassation n'a pas encore été présentée.

Lucens: La vocation de «poubelle nucléaire» se confirme

Dans un communiqué, la SNA (Société nationale pour l'encouragement de la technique atomique industrielle) donne des précisions sur l'avenir de la centrale nucléaire de Lucens. Elle insiste sur le fait que, même sans l'incident du 21 janvier, l'exploitation aurait dû être suspendue en 1970 environ.

Le communiqué précise que Lucens n'a été qu'une centrale expérimentale et ne fut jamais conçue dans le but de produire de l'électricité de façon durable et rentable. « Il n'est pas possible, au moyen d'investissements supportables, d'atteindre ultérieurement ce but-là. »

Le communiqué souligne que la population ne fut à aucun moment, en janvier, exposée au moindre danger, et qu'aucun membre du personnel n'a subi une atteinte à sa santé. « On peut donc constater que les systèmes de sécurité ont parfaitement fonctionné à Lucens. » L'enquête technique, qui a déjà donné des premiers résultats (localisation de la rupture), durera encore plusieurs mois.

En ce qui concerne l'utilisation future des installations, la commission ad hoc recommande « d'une part la transformation de la centrale en installation de stockage et de conditionnement des résidus radio-actifs provenant de nos activités nationales dans ce domaine (hôpitaux, industrie, recherche, centrales nucléaires) et d'autre part l'utilisation comme centre de formation pour les troupes ABC et pour la protection civile. Seules seront retenues définitivement des solutions qui remplissent toutes les conditions de sécurité et ne présentent aucun autre inconvénient pour les environs.

Le communiqué conclut : « Avant l'incident, la question de l'utilisation future des installations de Lucens se posait donc déjà. L'avarie de janvier n'a fait qu'accélérer l'étude de ce problème. Il n'aurait de toute manière pas été possible de poursuivre l'exploitation durant plus d'une seule année supplémentaire. Cependant, on se doit de reconnaître qu'il a été possible de tirer un profit considérable de Lucens. »

Cela s'est passé dans notre pays

■ LE MEURTRE DE BELLINZONE : « CRIME D'HONNEUR » ? — La police et les carabiniers, alertés par Interpol, ont ouvert une vaste enquête sur le passé de Natale Maruca, cet Italien de 29 ans, assassiné près de Bellinzone (TI), dans la nuit du 18 au 19 juillet. Le cadavre du jeune homme, comme on le sait, a été découvert à environ 10 km. de son auto abandonnée, dans laquelle on a relevé des traces de sang.

Maruca a été tué la veille de ses noces avec une jeune fille du chef-lieu tessinois. Comme il était né à Falerna, dans la province de Catannzaro ,la police tessinoise a renseigné les autorités italiennes afin que toute la lumière soit faite sur cette ténébreuse affaire. Selon des bruits qui courent dans le village d'origine, il paraît que Maruca était déjà fiancé à une Calabraise. On sait que l'hypothèse d'un « crime d'honneur » à la Méridionale avait été envisagée.

Entretemps, le cadavre de l'homme assassiné est arrivé à Falerna, où il a été inhumé.

■ POUMON PERFORÉ PAR UNE FOURCHE. — Deux jeunes gens étaient occupés mercredi à débarrasser à l'aide d'une fourche des débris de verdure provenant de la taille d'une haie près de la ferme de M. William Luthi, à Trélex. Pour une raison inconnu, le jeune Carmine Rizzi, âgé de 13 ans, d'origine italienne, reçut dans le dos un coup de fourche qui pénétra si profondément qu'un poumon fut perforé. Le garçon fut immédiatement transporté à l'Hôpital de Nyon puis, vu la gravité de son état, dirigé sur l'Hôpital cantonal de Lausanne. Le jeune Rizzi, dont le père est domicilié à Zurich, avait été placé durant ses vacances dans la famille de M. Luthi.

■ EPTINGEN DÉPLACERA SON CIMETIÈRE. — En présence des conseillers d'Etat Loeliger et Manz, l'assemblée de commune extraordinaire d'Eptingen a décidé de déplacer immédiatement le cimetière, dangereusement menacé par l'éboulement qui s'est produit sur les chantiers de l'autoroute. Au cours de la discussion qui a suivi, M. Manz, directeur des Travaux publics du canton de Bâle-Campagne, a rejeté les reproches de la population, selon lesquels géologues et ingénieurs auraient failli à leur devoir. Il ne s'agit pas de prononcer un jugement avant de connaître les résultats de l'enquête, a-t-il dit, le Parquet veillera à ce que cette dernière suive son cours.

Notre homme à Stuttgart

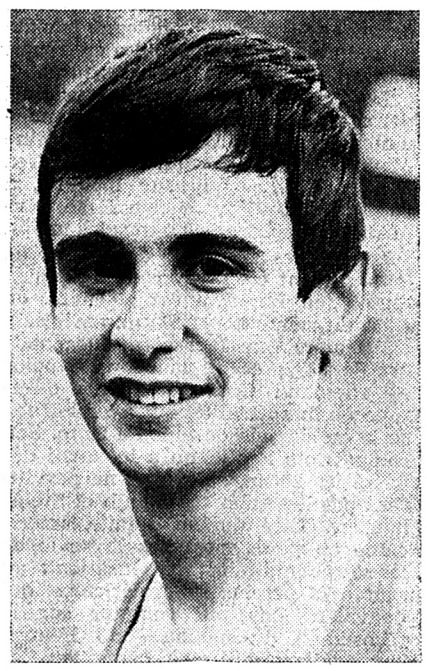

Nouveau recordman d'Europe du 200 mètres plat, le Vaudois Philippe Clerc représente la Suisse au match d'athlétisme Europe—Amérique qui se déroule actuellement à Stuttgart.

ACCIDENTS MORTELS

● Une fillette de 4 ans a échappé à son père et a été écrasée par un camion, mardi à Oberurnen (GL). — ● Un Lucernois de 45 ans s'est noyé dans le lac de Lugano, au large d'Agno. — ● M. Claude Menu, 26 ans, a été mortellement blessé par un trolleybus, à Genève. — ● Un ouvrier italien travaillant dans une rue de Kloten a été happé et tué par une voiture. — ● Une dame de 76 ans a trompé, par son hésitation en traversant la chaussée à Dietikon, un automobiliste, qui l'a écrasée. — ● Un quinquagénaire roulant à vélomoteur a fait une chute et a eu la tête broyée par la roue d'un camion, à Emmenbruecke (LU).

Parution du journal

Le personnel bénéficiant d'un congé à l'occasion du 1er Août, notre journal ne paraîtra pas samedi 2 août. Le prochain numéro sera donc celui du lundi 4 août.

■ PLUS D'ESPOIR... — Tout espoir de retrouver vivants les deux alpinistes suisses, Francis Clerc de Fribourg et Pascal Thoos de Cormondes, disparus depuis lundi dans le massif du Mont-Blanc, aux Courtes, s'est pratiquement évanoui, les recherches reprises mercredi étant restées sans résultats.

Du mazout dans le lac de Lugano

Véhiculés par les canalisations, 1000 litres d'huile lourde se sont déversés dans le lac de Lugano, mercredi, près de Caslano, à l'extrémité occidentale du lac, à la suite d'une collision qui s'est produite en gare de Caslano, sur la ligne Lugano-Ponte Tresa, entre un wagon-citerne et un autre wagon. Les autorités cantonales ont immédiatement pris les mesures nécessaires pour absorber, à l'aide d'une mousse spéciale, la vaste tache d'huile qui s'est formée sur le lac. Cette dernière a, du reste, été délimitée par les spécialistes. De plus, une grande opération de nettoyage a été déclenchée, qui se poursuivra jeudi encore. Alors même que l'Office tessinois de l'hygiène publique estime qu'il n'y a plus aucun danger, ni pour les personnes, ni pour les animaux ou les plantes, il déconseille vivement les baignades dans la région pour l'instant. Quant aux causes de la collision, on les ignore à l'heure qu'il est.

La Chaux-de-Fonds

ACCROCHAGE. — Hier, vers 18 h. 30, M. G. M., qui circulait sur la rue de l'Avenir, n'a pas accordé la priorité à une automobiliste, Mme A. H., qui roulait sur la rue de la Serre. Une collision s'ensuivit. Dégâts matériels.

SONNERIE DE CLOCHES. — Les cloches du Grand Temple sonneront le 1er août de 20 h. à 20 h. 15 pour la Fête nationale. Il est vivement recommandé à la population de pavoiser à cette occasion.

Mme ANNA KOHLI ENTRE DANS SA 102e ANNÉE. — Née le 1er août 1868, Mme Anna Kohli, qui vit chez son fils, aux Petites-Crosettes 12, entre demain dans sa 102e année. Depuis quelques mois, elle ne sort plus de chez elle, mais se déplace seule dans le logement, bien qu'elle soit devenue aveugle. Ancienne couturière mariée à un agriculteur, elle a passé une grande partie de sa vie à La Cibourg et au Bas-Monsieur.

Nous lui souhaitons un heureux jour anniversaire, et formons nos meilleurs vœux de santé à son égard.

CARNET DU JOUR

Cinémas

RITZ: 20.30, «Rome comme Chicago».
CORSO: 20.30, «Killer Kid».
EDEN: 20.30, «Trafic dans la Terreur».
PLAZA: 20.30, «La Ciociara».

Divers

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.
MUSÉE DES BEAUX-ARTS 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00, ouvrages écrits et gravés par Le Corbusier.
MUSÉE D'HORLOGERIE: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00.

Pharmacie d'office

Pharmacie Bourquin, av. Léopold-Robert 39. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil communal, vu les articles 64 et suivants de la loi sur les constructions du 12 février 1957, met à l'enquête publique
le projet présenté par M. Roland Studer, architecte, au nom de M. Serge Némitz, notaire, pour la démolition et la reconstruction d'un nouveau bâtiment locatif et commercial de 4 étages sur rez-de-chaussée, comprenant un magasin, un bar à café, deux étages de bureaux, 12 studios et 5 garages à la rue DANIEL-JEANRICHARD 16.
Les plans peuvent être consultés au bureau de la Police du feu et des constructions, 2e étage, Marché 18, du 10 juillet au 5 août 1969.
Toute personne estimant son droit d'opposition justifié, adressera par lettre sa réclamation au Conseil communal dans le délai mentionné ci-dessus.

CONSEIL COMMUNAL

VILLE DU LOCLE

Service des balayures

Le public est avisé, qu'en raison du 1er Août, **le service d'enlèvement des ordures ménagères sera supprimé le vendredi après midi 1er août.**
Le service fonctionnera dans toute la ville le **vendredi matin,** dès 7 h.

Direction des travaux publics.

Municipalité de Delémont

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le vendredi 1er août 1969, l'enlèvement des ordures ménagères dans le quartier de la gare aura lieu le matin seulement.

Les ménagères sont priées d'en prendre bonne note.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Comme le temps passe!..

Il y a cinquante ans, le jeudi 31 juillet 1969, notre journal célébrait le cinquième anniversaire de la mort de Jean Jaurès en publiant un article signé Léon Blum.

☆

Toutes les signatures de ce numéro n'étaient pas aussi illustres, mais on en trouvait une qui ferait crouler de rire des lecteurs d'aujourd'hui. Invitant les siens à un pique-nique socialiste au Val-de-Ruz, le correspondant de l'endroit paraphait son papier: « Une mésange » ! C'était sans doute un politicien éthéré...

☆

Une des grosses affaires des spéculateurs de guerre, c'était le savon. Notre journal, ce jour-là, notait la condamnation par un tribunal zurichois de cinq de ces trafiquants, qui avaient encaissé sur cette denrées des bénéfices allant jusqu'à 100 %. Les amendes infligées allaient de 500 à 3000 fr... ce que les gaillards en question devaient avoir largement les moyens de payer. On notait à cette occasion la déclaration d'un des avocats de la défense qui, pour minimiser les actes de son client, arguait avec aplomb que le savon n'était pas un produit indispensable ! Ce qui n'était guère flatteur pour la réputation d'hygiène de la Suisse !

☆

En ce temps-là, les sociétés locales de La Chaux-de-Fonds voyaient de fort mauvais œil les forains et autres directeurs de cirques et avaient décidé de leur mettre le bâton dans les roues-au-million: ceux-ci faisaient un peu trop recette, et un peu trop souvent ! Quatre de ces sociétés, s'unissant pour avoir la force, annonçaient alors une grande riposte: elles organisaient au Parc des Sports de grandes « fêtes de nuit » afin de « prouver que les sociétés locales sont supérieurement organisées pour supplanter les attractions foraines qui viennent drainer l'argent du public ». Elles ajoutaient: « De plus, les sociétés ont souffert de la guerre. » C'était la petite guerre pour atténuer les effets de la grande, en somme...

EN QUELQUES LIGNES

● **KAMPALA. — 600 000 personnes ont été tuées dans le sud du Soudan depuis le début de la guerre, il y a treize ans, affirme un communiqué publié à Kampala (Ouganda) par le comité des pèlerins du Soudan méridional, en prévision de la visite que le pape Paul VI doit effectuer aujourd'hui en Ouganda.**

● **MONTRÉAL. — Une expédition canado-américaine tentera en novembre prochain d'atteindre le Pôle Sud en moto-neige.**

● **GENÈVE. — M. Raymond Courvoisier, directeur du bureau, en Europe (avec siège à Genève) de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), quitte jeudi les services de l'UNRWA afin de se mettre à la disposition du président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).**

● **STUTTGART. — Le prince Constantin de Bavière, âgé de 48 ans, député de la CSU (fraction bavaroise de la CDU) au Parlement de la République fédérale allemande, a été tué mercredi dans un accident aérien survenu non loin de Hechingen (Bade-Wuertemberg). Deux autres passagers de l'avion de plaisance ont été tués.**

● **LONDRES. — La Grande-Bretagne en sa qualité de coprésident de la conférence de Genève sur le Laos de 1962, a attiré l'attention des pays membres de cette conférence sur « la gravité de la menace contre la paix au Laos résultant de l'agression nord-vietnamienne ».**

● **BONN. — « Un modus vivendi » entre les deux Allemagne, que le gouvernement de Bonn cherche à réaliser, pourrait prendre une forme qui serait sanctionnée à l'échelle internationale », a estimé le ministre fédéral allemand des Affaires étrangères, Willy Brandt, dans une interview publiée mercredi par la revue « German International ». W. Brandt a mis une condition à un tel « modud vivendi »: ne pas perdre de vue la perspective du droit à l'autodétermination.**

● **SASSARI. — Graziano Mesina, l'un des plus célèbres bandits sardes, a été condamné à la prison à vie mercredi soir.**

● **ATHÈNES. — Selon des informations en provenance de milieux généralement bien informés, les autorités grecques auraient procédé à l'arrestation de douze personnes en relation avec l'enquête ouverte contre M. Dyonysios Karajorgas, professeur d'économie, grièvement blessé lors de l'explosion d'un engin déposé dans la cave de son immeuble. La sûreté aurait découvert douze bombes à retardement dans la même cave.**

● **LE CAP. — Le divorce du professeur Christian Barnard, pionnier des greffes cardiaques, a été officiellement prononcé mercredi par la Cour suprême du Cap. La demande de séparation avait été introduite le 23 mai dernier par l'épouse du chirurgien pour motif d'abandon de domicile conjugal.**

POMPES FUNÈBRES Tél. (039) 5 43 64

ARNOLD WÄLTI

LA CHAUX-DE-FONDS
Epargne 20 Jour et nuit

Cercueils — Formalités — Transports
Prix modérés

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

LES GENEVEYS-SUR-COFFRANE: Camion contre un arbre. — Un chauffeur de camion de Savagnier, M. O. Cosandier, a perdu hier matin la maîtrise de son véhicule, près des Geneveys-sur-Coffrane, et s'est jeté contre un arbre. Blessé à la tête, le conducteur a été hospitalisé, mais a pu rentrer chez lui après avoir reçu des soins.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Chasse à l'homme à Delémont

Une chasse à l'homme digne des meilleurs films du genre a animé hier à l'aube les rues de Delémont. Vers 4 h., le caporal de police Crevoiserat, au terme de sa ronde habituelle, remarqua au garage du Stand, à l'entrée de Delémont, côté Courtételle, deux hommes sortant en catimini une voiture de sport. Il s'approcha d'eux pour obtenir leur identité, mais les lascars s'enfuirent chacun de leur côté. Le policier poursuivit l'un d'eux, tirant en l'air trois coups de semonce. Le fuyard ne s'arrêtant pas, et se dirigeant vers le centre, l'agent alerta par téléphone, d'une maison voisine, ses collègues, puis il revint au garage pour séquester l'auto des voleurs. Comme il arrivait, le véhicule — immatriculé en France — démarrait, occupé par un seul des hommes. Le policier sauta alors dans sa propre voiture, parquée à proximité et se mit à poursuivre le malandrin dans les rues de la ville. A un moment donné, en prenant un raccourci, il parvint à barrer la route au fuyard, qui entretemps avait récupéré son acolyte. Mais l'auto française monta sur le trottoir et put s'échapper une fois de plus. M. Crevoiserat tira un coup de feu contre l'auto qui disparaissait en direction de Rossemaison. La poursuite devenait inégale, l'auto du policier étant moins puissante que celle des voleurs. Ceux-ci n'ont pas encore été retrouvés, bien que tous les postes-frontière aient été immédiatement alertés. D'après le sang-froid et l'audace avec lesquels ils ont agi, c'est des professionnels du vol de voiture. L'auto qu'ils voulaient dérober valait 10 000 francs. Elle est intacte, et le garage n'a subi que de petits dégâts.

Un mois d'août riche en événements

Ce ne sont pas moins de 25 manifestations qui sont inscrites au calendrier du mois d'août pour l'ensemble du Jura. A cette liste déjà longue s'ajoutent diverses fêtes régionales ou locales. Parmi les manifestations les plus importantes, relevons le concours hippique national de Tramelan (1er, 2 et 3 août), le Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier (9 et 10), la Fête des saisons de Tavannes (15, 16 et 17), la course internationale de côte de Saint-Ursanne—Les Rangiers (23 et 24), à la même date les finales du championnat jurassien de tennis à La Neuveville. (w.)

Jurassiens en mission

Une cinquantaine de jeunes Suisses partiront prochainement en mission laïque dans des pays en voie de développement. Parmi eux figurent quelques Jurassiens, soit les époux Gérard et Josiane Froidevaux-Gigon, du Noirmont, les époux Pierre et Mariette Frésard-Belat, de Saint-Imier, Mlles Antoinette Nicod, Delémont, Thérèse Maillard, Saignelégier, Marie-Thérèse Gury, Vicques, Myriam Theurillat, Delémont, Jeannine Constantin, La Neuveville, et M. Bernard Christe, Bienne. (w.)

COURTÉTELLE : Cyclomotoriste blessée. — Une jeune cyclomotoriste de Courtételle, Mlle J. Joliat, 20 ans, qui circulait dans la localité a été renversée par une camionnette. Elle a été hospitalisée, souffrant de plaies à la tête et à une jambe.

Le Locle

UN FEU DU 1er AOÛT PRÉMATURÉ. — La nuit de mercredi à jeudi, quelques minutes avant 2 heures, les premiers secours étaient alertés, un feu étant signalé à la rue Girardet. Sur place, ils constatèrent que des mauvais plaisants avaient bouté le feu à un tas de bois préparé en vue de la soirée de la Fête du 1er Août. Ce geste stupide n'était pas sans danger.

MÉMENTO LOCLOIS

CINEMA LUX: 20.30, «Trafic d'Esclaves».
CINÉMA CASINO: 20.30, «Du Sable et des Diamants».
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Mariotti. (Dès 21 h., le No 17 renseigne.)

COMMUNIQUÉS

SERVICE DES BALAYURES. — Le public est avisé, qu'en raison du 1er Août, le service d'enlèvement des ordures ménagères sera supprimé le vendredi après midi 1er août. Le service fonctionnera dans toute la ville le vendredi matin, dès 7 h.

Il est plus nécessaire, pour vivre en paix, de cacher son mérite que ses défauts. Comte de Caylus

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Le match d'athlétisme Europe-Amérique

QUELQUES BEAUX EXPLOITS

A Stuttgart, la première journée du match Europe—Etats-Unis a été favorable à l'équipe du vieux continent qui mène par 55-49 chez les hommes et par 37-25 chez les femmes. Dans l'ensemble, les résultats de cette première journée ont été bons, mais aucune performance exceptionnelle n'a été enregistrée, si ce n'est lors du relais féminin 4 fois 400 m. où la sélection européenne (composée de la Suédoise Karin Lundgren, de la Britannique Janet Simpson et des Françaises Nicole Duclos et Colette Besson) a été créditée de 3' 32"8, temps inférieur de 1"4 au record du monde détenu par la France. Ce temps ne pourra cependant pas être homologué comme record du monde, puisqu'il a été réussi par des athlètes de plusieurs pays.

Les Américains ont mis à leur actif deux meilleures performances mondiales de la saison, grâce à Madeleine Manning sur le 800 m. féminin et à Martin Liquori qui, sur 1500 m., a réussi, en 3' 37"2, la deuxième performance américaine de tous les temps.

Les autres résultats de valeur de la soirée ont été l'œuvre du champion olympique Lee Evans au 400 m. en 44"9, du relais 4 fois 100 m. américain (38"8 alors que le record du monde est de 38"2) et du lanceur de poids est-allemand Gies, recordman d'Europe de la spécialité, qui a réussi une série de six jets de plus de 20 m. Son compatriote Hoffmann a lui aussi dépassé les 20 m., ce à quoi ne parvinrent pas les Américains Salb et Steinhauser. Cette double défaite américaine au poids n'est pas la seule de la soirée qui ait fait sensation : au saut à la perche, les Américains, qui pouvaient pourtant compter sur le recordman du monde John Pennel, ont également dû se contenter des troisième et quatrième places.

Les dernières épreuves, suivies par 30 000 spectateurs, ont été perturbées par la pluie. Un violent orage s'est en effet abattu sur le Neckarstadion avant le départ des deux relais. Sur une piste mouillée, la performance de la sélection européenne du 4 fois 400 m. féminin et celle de l'équipe américaine de 4 fois 100 m. sont d'autant plus remarquables.

Notons encore qui si, dans l'équipe européenne, les déceptions furent rares, elles furent nombreuses chez les Américains. Au 10 000 m., le Mexicain Martinez et l'Américain Moore ne furent jamais dans la course. Outre les lanceurs de poids et les sauteurs à la perche, les Américains ont vivement déçu au saut en longueur où ni Whitley, ni surtout le champion olympique Beamon n'ont réussi à dépasser les 8 m. (Lynn Davies fut le seul à franchir ce cap).

RÉSULTATS

100 m.: 1. Carlos (EU), 10"2; 2. Hurd (EU), 10"2; 3. Wucherer (All. O), 10"4; 4. Nowosz (Pol), 10"4.

400 m.: 1. Evans (EU), 44"9 ; 2. Turner (EU), 45"8 ; 3. Nallet (Fr), 46"1 ; 4. Werner (Pol), 46"6.

1500 m.: 1. Liquori (EU), 3' 37"2 ; 2. Arese (It), 3' 37"6 ; 3. Tümmler (All. O), 3' 39"3 ; 4. Mason, (EU), 3' 39"4.

400 m. haies : 1. Hennige (All. O), 50"; 2. Mann (EU), 50"; 3. Schubert (All. O), 50"1 ; 4. Lee (EU), 50"9.

Poids : 1. Gies (All. E), 20 m. 57 ; 2. Hoffmann (All. E), 20 m. 35 ; 3. Salb (EU), 19 m. 86 ; 4. Steinhauser (EU), 19 m. 83.

10 000 m.: 1. Haase (All. E), 28' 51"4; 2 Roelants (Be), 28' 51"4 ; 3. Martinez (Mex), 28' 57"4; 4. Moore (EU), 29' 26"4.

Longueur : 1. Davies (GB), 8 m. 11 ; 2. Whitley (EU), 7 m. 90 ; 3. Pani (Fr), 7 m. 76 ; 4. Beamon (EU), 7 m. 75.

Perche : 1. Dionisi (It), 5 m. 20 ; 2. Nordwig (All. E), 5 m. 20 ; 3. Pennel (EU), 5 m.; 4. Carrigan (EU), 5 m.

Javelot : 1. Nevala (Fin), 85 m. 50 ; 2. Skinner (EU), 77 m. 72 ; 3. Sonsky (EU), 77 m. 58 ; 4. Kinnunen (Fin), 73 m. 76.

4 fois 100 m.: 1. Etats-Unis (Greene, Vaughn, Hurd, Carlos), 38"8 ; 2. Europe (Fenouil, Corval, Eigenherr, Wucherer), abandon, le témoin entre Eigenherr et Wucherer étant tombé.

DAMES

200 m.: B. Ferrel (EU), 23"3 ; 2. W. Van den Bergh (Ho), 23"4; 3. P. Greene (EU), 23"5 ; 4. S. Telliez (Fr), 23"5.

800 m.: 1. M. Manning (EU), 2' 01"3; 2. I. Silai (Rou), 2' 03"8 ; 3. N. Shafer (EU), 2' 06"5 ; 4. V. Nicolic (You), 2' 18"6.

100 m. haies : 1. K. Balzer (All. E), 13"3 ; 2. T. Novackova (Pol), 13"5 ; 3. M. Rallins (EU), 13"6 ; 4. C. Rogers (EU), 14"2.

Hauteur : 1. I. Gusenbauer (Aut), 1 m. 80; 2. R. Schmidt (All. E), 1 m. 76; 3. A. Redi (Jam), 1 m. 73 ; 4. D. Brill (Ca), 1 m. 73.

Disque : 1. L. Westermann (All. O), 62 m. 16 ; 2. L. Manoliu (Rou), 54 m. 06 ; 3. R. Kletchka (EU), 47 m. 52 ; 4. N. Norberg (EU), 44 m. 66.

4 fois 400 m.: 1. Europe, 3' 32"8 (meilleure performance mondiale); 2. Etats-Unis, 3' 34"3 (record national).

Cyclisme

Gimondi ira-t-il au championnat du monde ?

Le directeur technique de la sélection nationale italienne pour les championnats du monde de cyclisme sur route qui auront lieu le 10 août à Zolder a déclaré hier que Felice Gimondi sera exclu de la sélection s'il ne participe pas dimanche prochain au Trophée Matteotti, deuxième et dernière épreuve d'entraînement destinée à parfaire la condition des futurs concurrents italiens du championnat du monde. Gimondi, qui n'a déjà pas participé dimanche dernier à la première de ces épreuves de sélection, celle des Vallées varésines, préfère disputer les critériums d'après Tour de France et a annoncé son intention de ne pas s'aligner au Trophée Matteotti.

«Un locataire informé en vaut deux»... mais il faut l'informer juste!

Oui, un locataire informé en vaut deux comme l'affirme le CIPR, Centre d'informations et de public relations dans le titre de la page publicitaire qu'il a conçue et réalisée pour le compte de la Chambre genevoise immobilière que nous citerons sous le sigle de CGI.

Le malheur veut pour la Chambre genevoise immobilière que le locataire n'a pas attendu cette campagne publicitaire pour se forger une opinion sur le problème des loyers et du logement. C'est en fait peut-être bien pour tenter de l'en faire changer que la CGI s'est lancée à grands frais — une page entière dans la presse n'est pas gratuite — dans la présentation du problème du logement à Genève.

La première page publicitaire, parue voici quelques semaines tentait de montrer que la situation du logement à Genève n'était pas si grave que l'avaient prétendu ceux qui se préoccupent des locataires et en particulier le Parti socialiste genevois dont la récente pétition avait recueilli un soutien massif des locataires. Maintenant, la CGI affirme, par l'entremise du CIPR que si les loyers des anciens immeubles ont augmenté ce serait principalement en raison de l'augmentation des charges, la part du loyer versée au propriétaire ayant elle proportionnellement diminuée. Comme la CGI l'indique en conclusion, des adaptations de loyer sont donc inéluctables dans des « perspectives 78 ».

C'est parce que nous sommes persuadés que les augmentations de loyers qui se manifesteront à l'avenir s'expliqueront beaucoup plus par la recherche d'un rendement maximum que permettra le retour au marché libre que par des augmentations de frais d'exploitation qui progresseront certes, mais dans une moins grande mesure que les bénéfices — qu'il était utile de reprendre ici avec les mêmes titres — les affirmations de la CGI et de replacer les informations qu'elle publie dans leur vrai contexte.

Dans l'un des immeubles choisis par la CGI, les loyers viennent d'être augmentés et le seront encore cet automne, se situant alors à 345 fr. par mois pour un quatre pièces. Voilà qui est loin du loyer moyen de 240 fr. cité pour 1968 par la CGI.

Si, comme le déclare la CGI dans son préambule, l'une des aspirations légitimes de l'homme est d'avoir un toit sur sa tête et si ce désir fondamental doit être garanti et défendu, ce n'est pas par un tel renforcement des bénéfices immobiliers qu'il le sera, mais bien par le maintien de la protection des locataires, la reconnaissance de la notion du droit au logement et la construction massive par les pouvoirs publics.

P. WYSS-CHODAT.

A titre de comparaison...

La CGI, serait-ce pour minimiser l'augmentation des loyers, cite en francs la hausse intervenue entre 1958 et 1968 pour les billets de train la bière et un journal quotidien. Elle se garde toutefois bien de faire figurer le pourcentage d'augmentation de ces dépenses car il apparait nettement plus faible que celui des loyers anciens :

billet de train 1re classe, 31 %;
billet de train 2e classe, 21,6 %;
chope de bière, 20 %;
journal quotidien, 50 %.

L'augmentation des loyers des immeubles de référence choisis par la CGI est de 72 % pendant la même période. Où est la hausse la plus prononcée ?

Le prix des ascenseurs monte...

L'augmentation des redevances d'entretien des ascenseurs a subi une hausse de 25 % à 50 % en 1968 ou de 210 % depuis 1940. Pourquoi la CGI ne compare-t-elle pas ce chiffre avec ce qui est comparable ? Avec l'indice des loyers, par exemple, qui depuis 1939 s'est relevé de 100 à 277 points. Les loyers, là aussi, ont progressé plus vite que l'ascenseur n'est monté.

La CGI, si elle fait grand cas de cette augmentation des charges d'entretien des ascenseurs, ne signale pas que pour un immeuble de sept étages ou environ, quatorze appartements comme l'un de ceux dont elle publie la photographie, la charge d'entretien de l'ascenseur représente moins de 3 fr. par mois sur 240 fr. de loyer.

Qui paye quoi ou comment s'articule un loyer ?

Dans les dix immeubles anciens choisis par la Chambre genevoise immobilière pour illustrer son argumentation, le loyer s'est relevé de 139 fr. à 240 fr. en dix ans, c'est-à-dire de 1959 à 1968, soit de 72 %. Les charges de l'immeuble sont en hausse de 95 % et le revenu du propriétaire de 39 %.

En raison de la hausse de loyer intervenue, la part du loyer versée au propriétaire n'atteint plus que 31,8 % alors qu'elle était de 39,4 % en 1959. Quant aux frais de travaux, la part du loyer qui leur est consacrée passe de 13,5 % à 28,4 %.

La lecture de ces chiffres tendrait à faire croire au lecteur que ce sont les charges qui constitueront à l'avenir le facteur essentiel de hausse des loyers. Les commentaires publiés ci-contre montrent qu'en fait la hausse moyenne de loyer intervenue dans les anciens immeubles est supérieure aux augmentations des diverses dépenses d'exploitation. L'augmentation du revenu du propriétaire le confirme d'ailleurs : +39 % en dix ans, selon l'exemple cité par la CGI. Or, et c'est là l'important, ce que le locataire conteste, ce n'est pas la hausse de loyer qui résulte de l'augmentation des charges mais bien celle qui n'a d'autre but que d'améliorer le revenu du propriétaire et la valeur de son immeuble. Si le relèvement du revenu du propriétaire a pu être limité dans les immeubles anciens, c'est en raison du maintien du contrôle des loyers. Dès que celui-ci a été remplacé par la surveillance, le revenu du propriétaire a commencé à se relever et l'abolition de cette même surveillance lui permettra de progresser encore.

Selon la CGI, le locataire des immeubles cités versait 76 fr. 35 à son propriétaire chaque mois sur un loyer de 240 fr., soit 21 fr. 45 de plus que dix ans auparavant. En admettant qu'un immeuble ait seize appartements de quatre pièces, l'augmentation globale sera de 343 fr. 20 ou de 4118 fr. 40 par an.

Or, le propriétaire n'aura pas mis un centime de plus dans l'immeuble — les loyers perçus auront peut-être même permis d'amortir quelque peu l'hypothèque — mais son revenu se sera amélioré de manière très sensible. En outre, ce qui s'avère plus sensible encore, c'est l'augmentation de la valeur de l'immeuble que l'augmentation du revenu de l'immeuble aura provoqué. En effet, une augmentation du revenu de l'immeuble de 4000 fr. entraînera une hausse de la valeur marchande de l'immeuble de près de 70 000 fr. Voilà qui n'est pas négligeable lorsque l'on sait combien sont fréquentes les ventes d'immeubles en S. I. L'un des immeubles cités a, d'ailleurs, changé de main à diverses reprises. Ainsi, si la part du loyer versée au propriétaire a diminué en pourcentage, cette diminution est fictive car son revenu en espèces trébuchantes s'est bel et bien relevé, la valeur de son immeuble aussi. Voilà la démonstration qu'il fallait faire.

(Suite en quatrième page)

ÉCO • ÉCHOS • ÉCO • ÉCHOS • ÉCO • ÉCHOS • ÉCO •

LA FOLIE DE LA GACHETTE

Le nombre total des armes à feu aux mains des Américains à titre civil a augmenté de 5,3 % au cours de l'année 1968, déclare la Commission nationale sur les causes de la violence et la lutte contre la violence.

La commission a rendu publiques lundi ses recommandations au Gouvernement fédéral et au Congrès. Elle conclut à la nécessité de limiter strictement la vente des armes à feu aux personnes qui en ont besoin dans leurs fonctions et propose que 500 millions de dollars de crédits soient affectés au rachat des armes dont la possession à titre individuel n'est pas justifiable.

Les recommandations de la commission s'accompagnent d'un gros volume de statistiques. On relève dans cette annexe que les ventes annuelles de fusils ont doublé depuis 1963 et celles de revolvers quadruplé.

La commission affirme que la moitié au moins des 60 millions de familles américaines possède une arme à feu, sinon davantage.

On a recensé actuellement 66 millions de fusils et 24 millions de revolvers aux mains de civils américains.

FIAT REPREND FERRARI

M. Enzo Ferrari, fondateur et animateur de la marque automobile qui porte son nom, abandonne la direction commerciale et technique de son entreprise à la société Fiat. Il se consacrera désormais entièrement à la compétition.

On avait appris récemment que le constructeur presque septuagénaire céderait 50 % des parts de Ferrari à Fiat. Cette grande entreprise italienne compte développer la production de Ferrari et lui trouver des marchés nouveaux. Actuellement trois véhicules sortent quotidiennement des usines Ferrari.

LES ROMANDS BOUDENT LA TV COULEURS

Le nombre des abonnés à la télévision a augmenté de 10 562 au cours du mois de juin 1969 et passe ainsi à 1 090 620, dont 771 546 en Suisse alémanique, 268 373 en Suisse romande et 50 701 en Suisse italienne.

A la fin du mois de juin 1969, on comptait en Suisse un total de 23 673 appareils récepteurs de télévision pour la couleur, dont 21 630 en Suisse alémanique, 1406 en Suisse romande et 637 en Suisse italienne.

A la même date, on dénombrait 1 775 146 concessions d'auditeur, dont 1 305 555 en Suisse alémanique, 397 676 en Suisse romande et 71 915 en Suisse italienne. Dans ce total sont compris 439 911 concessions de télédiffusion et 32 258 abonnés à la rediffusion.

SAHARA, MINE D'OR NOIR

La compagnie pétrolière française Sopefal a annoncé mardi la découverte d'un nouveau gisement important dans le désert du Sahara, évaluant ses ressources de production à plusieurs millions de tonnes de pétrole brut par an.

TABAGIE HELVÉTIQUE

Au cours du premier semestre de l'année, 9,68 milliards de cigarettes ont été vendues en Suisse (sans compter les exportations), contre 9,09 milliards pour la même période en 1968: ce total n'avait jamais été atteint jusqu'alors.

Si l'on reporte ce total sur toute l'année, on constate que l'année record de 1965, au cours de laquelle les ventes avaient fortement augmenté en raison de l'augmentation imminente des prix, sera même dépassée.

Les cigarettes les plus vendues sont celles dont le paquet coûte 1 fr. 20 (4,04 milliards d'unités), 1 fr. 40 (3,27 milliards) et 1 fr. 50 (1,95 milliard).

LE VIN DU PAYS EN DISGRACE

La consommation de vin en Suisse pour la période 1967-1968 a été de 231,4 millions de litres: cela représente une augmentation de 1,9 million de litre par rapport à l'année précédente, et de 63,4 millions par rapport à la moyenne des années 1950-1960.

En fait, les calculs établis par la division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique, cités dans le rapport annuel 1968 de la Fédération suisse des négociants en vins, ne tiennent pas compte des importations des vins en bouteilles et, si l'on compte ces dernières, on arrive à une consommation supérieure à 238 millions de litres.

Si la consommation des vins étrangers a progressé de 6,2 millions de litres, en revanche, la consommation des vins indigènes montre une tendance exactement contraire: diminution de 4 millions de litres.

« COUP FOURRÉ » U.S. POUR LE CONCORDE ?

Le président de la Pan American Airways, M. N. Halaby, est arrivé à Moscou mardi soir pour inspecter l'avion supersonique TU-144, rival soviétique du Concorde franco-britannique.

Il a déclaré à son arrivée qu'il n'était pas venu dans la capitale soviétique pour signer des contrats d'achat, mais pour comparer les caractéristiques de l'appareil avec le Concorde.

La lune est aussi l'affaire de l'industrie européenne

La conquête de la lune constitue une victoire de la technique américaine, mais les industries européennes et japonaises ont fourni une contribution non négligeable à la réussite de cette opération prodigieuse. Pour un certain nombre de produits très élaborés, les Américains ont fait appel non seulement aux deux « géants » de l'industrie non-américaine que sont le Japon et l'Allemagne, mais aussi à la France, à la Suède, à la Suisse et à la Grande-Bretagne.

Spécialiste de la miniaturisation, en général, et du transistor en particulier, le Japon a été sollicité par la NASA, et la société Sony a fourni des mini-magnétophones à circuits intégrés tandis que Minolta a fourni des photomètres et Nilton des détecteurs d'incendie.

L'Allemagne dont l'apport purement scientifique a été considérable et peut-être même déterminant — à commencer par Wernher von Braun et quelque 125 savants et spécialistes — a fourni une contribution industrielle plus modeste : la société Siemens, leader de l'électronique allemande et deuxième « grand » en Europe, a fabriqué le produit luminescent pour l'éclairage des tableaux de bord et instruments de la cabine « Apollo » et du « LEM », produit présentant l'avantage de ne pas dégager de chaleur et de consommer peu de courant.

L'entreprise Schott, repliée d'Allemagne orientale après la guerre, a livré des verres spéciaux au quartz pour les objectifs des caméras de télévision et de cinéma des astronautes.

Elle a également mis au point les miroirs du réflecteur laser installé sur la lune. Enfin, une maison bavaroise a fourni les condensateurs au tantale et les résistances destinés à assurer les liaisons entre le satellite et Houston.

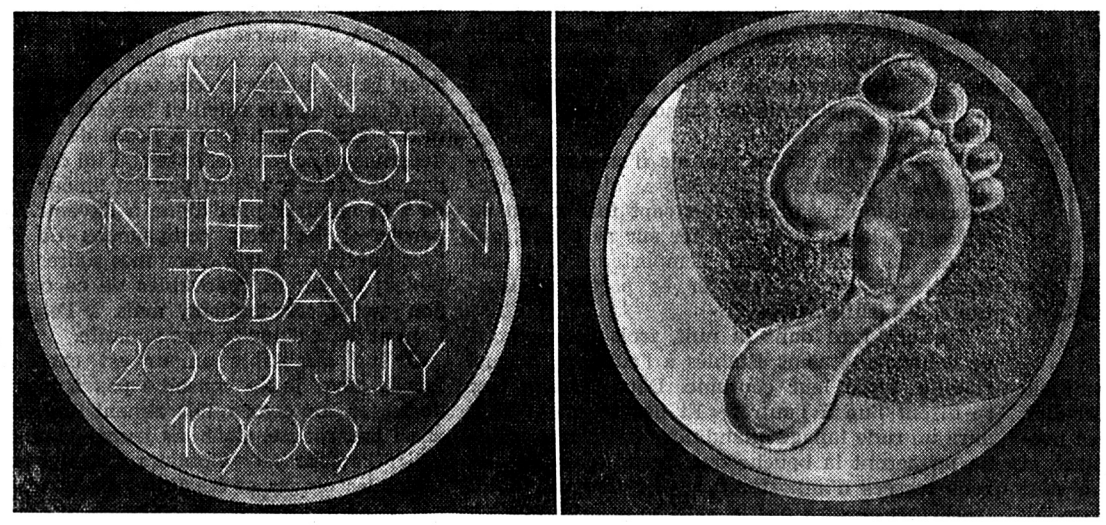

Souvenirs...

D'après un dessin du graphiste Robert Geisser, on a frappé à Saint-Gall un écu qui porte en anglais l'inscription « Aujourd'hui 20 juillet 1969, l'homme a mis le pied sur la lune ». Sur l'autre face, une empreinte de pied symbolise cet acte historique. Cette pièce a été tirée à 600 exemplaires or et 8000 argent, et on peut l'obtenir auprès des banques suisses.

Thomson, l'un des deux grands de la construction électrique en France, a mis au point les émetteurs de télémesure des satellites fixes de relais entre la cabine et les stations au sol, ainsi que des équipements de télémesure et de télécommande au sol.

Sont français encore les objectifs zoom des caméras de télévision utilisés sur la lune. Ils ont été réalisés par les établissements Angénieux, près de Saint-Etienne, qui viennent de recevoir une nouvelle commande pour le prochain programme Apollo.

Enfin, une autre société française a fabriqué les fraises ayant servi à usiner le titane du module lunaire.

La société suédoise Hasselblad fournit régulièrement, depuis 1962, des appareils photographiques à la NASA. Il s'agit de modèles courants de sa production, adaptés toutefois aux conditions de maniement spéciales dans l'espace. Les aciéries de Sandviken ont mis au point des aciers spéciaux inoxydables pour les instruments de précision tandis qu'une autre firme suédoise a fourni un spectromètre et un chromatographe pour l'analyse des échantillons géologiques recueillis sur le sol lunaire.

La vie des astronautes américains a dépendu, pour une large part, de la qualité des produits de l'industrie chimique suisse : en effet, la société Ciba a fourni à la NASA les résines époxydes pour le bouclier thermique de la cabine Apollo qui doit résister à une température de 2300 degrés centigrades au moment de la rentrée dans l'atmosphère terrestre. La filiale américaine de Nestlé a préparé les aliments des cosmonautes et la firme Hoffmann-La Roche les a dotés de médicaments. Qui dit Suisse, dit montre de précision : l'horlogerie suisse était présente sur la lune avec deux chronographes de précision. Enfin, deux autres firmes suisses ont livré des objectifs de cinéma et des enregistreurs pouvant supporter de fortes variations de température.

La contribution britannique la plus importante a été la coupole spatiale de l'île de l'Ascension, dans l'Atlantique du sud, qui a servi au guidage d'une partie du vol d'« Apollo 11 ».

«Un locataire informé en vaut deux»... ...mais il faut l'informer juste!

(Suite de la troisième page)

« Perspective 78 »

Les adaptations de loyers sont inéluctables affirme la CGI en raison du renchérissement des charges d'exploitation des immeubles. Si une telle adaptation est dans la nature des choses comme le déclare la CGI dans la mesure où elle sert à couvrir des augmentations effectives et justifiées des frais de l'immeuble, le locataire ne saurait en revanche admettre que son loyer soit relevé pour améliorer le bénéfice que le propriétaire tire de l'immeuble et de ce fait la valeur de celui-ci.

Comme nous le relevons ci-dessus, l'indice des loyers atteignait 277 en 1968 (1100 en 1939). L'augmentation des frais d'exploitation des immeubles a donc ainsi été largement couverte par les hausses de loyers autorisées dans le cadre du contrôle puis de la surveillance des loyers.

Les « Perspectives 78 » pour les locataires ne sont donc pas l'adaptation normale de leur loyer aux frais d'exploitation, mais bien le relèvement massif des loyers — progressivement en 1970 et 1971 en raison de la prolongation en droit privé de la surveillance des loyers imposée aux milieux immobiliers — sans limite par la suite afin de permettre aux propriétaires, dissimulés derière des S. I., de tirer le plus grand profit de leurs immeubles. Voilà qui est bien loin de l'affirmation introductive de la CGI selon laquelle l'une des aspirations légitimes de l'homme est d'avoir un toit sur la tête.

Une main-d'œuvre précieuse... mais chère

La CGI cite comme l'une des causes du renchérissement des loyers l'augmentation des frais de réparations due au renchérissement des salaires de la main-d'œuvre. Voilà une fois de plus les rôles renversés tant il est vrai que si les salariés réclament et obtiennent des réadaptations de salaires, c'est bien parce que le coût de la vie, donc les loyers, ont augmenté d'abord.

Comme exemple, d'augmentations de salaire, la CGI mentionne 22,1 % pour le sanitaire, 21,5 à 25,5 pour l'électricité, 18,9 % pour la peinture, 16,3 % pour les papiers peints. Or, même si l'on admet ces chiffres comme exacts — selon d'autres sources l'augmentation du salaire d'un maçon n'a atteint que 12,5 % de 1966 à 1968 — force est de constater que les loyers anciens se sont relevés de 27 % durant cette période en ville de Genève. La hausse la plus importante se trouve donc bien du côté des loyers.

CHRONIQUE GENEVOISE

Premier Août à la Maison de Loëx

Dès 20 h. 15, concert par les Teddy's. Introduction de M. Pattey, directeur. Allocution de M. Jean Argand, vice-président de la Commission administrative. Feux d'artifice sur la terrasse du pavillon.

Mémento genevois

PROMENADE DU LAC, Harmonie nautique, à 20.45.

SPORT-HANDICAP

Une première médaille pour la Suisse

Aux championnats du monde à Stocke-Mandewille, en Angleterre, l'équipe suisse de Sport-Handicap vient d'obtenir sa première médaille de bronze. C'est au tir à l'arc FITA que Mlle Arlette Keller de Genève vient d'enlever la troisième place de cette discipline. Nos félicitations.

« Rois du tir »

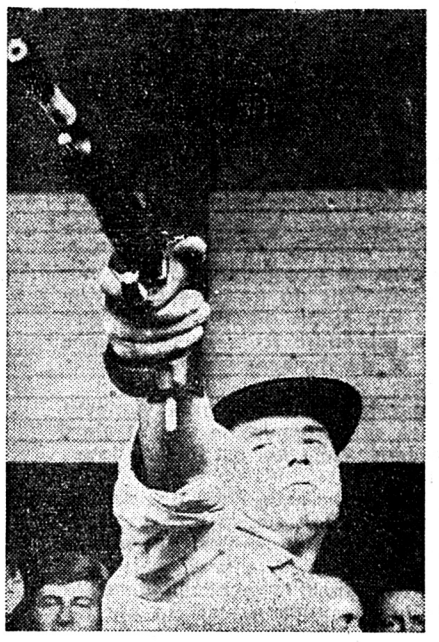

La Fête fédérale de tir a pris fin lundi à Thoune par un temps splendide. Cette journée a connu son point culminant avec le concours pour le titre du roi du tir aux armes libres et pistolet d'ordonnance. On remarquait notamment parmi l'assistance le colonel commandant de corps Pierre Hirschy, chef de l'instruction de l'armée. M. Josef Schmid, 48 ans, de Wettingen, qui se classa second à la Fête fédérale de tir au petit calibre à Neuhausen, a été proclamé roi du tir 1969 sur 300 mètres (à droite). Au pistolet, c'est M. Fred Michel, 55 ans, de Guin, international chevronné, qui a remporté la palme au pistolet sur 50 mètres (à gauche).

PROGRAMMES

RADIO TV

RADIO

Jeudi 31 juillet

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Le rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Pour vous les enfants. 17.55 Roulez sur l'or ! 18.00 Inf. 18.05 Le micro dans la vie. 18.45 Sports. 18.55 Roulez sur l'or! 19.00 Le miroir du monde. 19.30 Photo-souvenir. 20.00 Magazine 69. 20.30 Micro sur scène. 21.30 L'entretien. 22.30 Inf. 22.35 Médecine. 23.00 Athlétisme, Europe-USA. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes. 19.00 Em. d'ens. 20.00 Inf. 20.15 Disques. 20.30 Les grands festivals. 21.30 Légèrement vôtre. 22.00 Silence, on tourne. 22.30 Europe-jazz.

BEROMUNSTER. — 16.05 Visite au Schutzenmuseum. 16.30 Thé-concert. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Grand concert récréatif du jeudi. 21.30 Qu'est-il resté de l'Expo 64 22.15 Inf. 22.25 Athlétisme, Europe-USA. 22.35 Jazz. 23.30 Divertissement populaire.

Vendredi 1er août

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous et inf. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. 8.30 Revue de presse. 9.00 Inf. 9.05 Les jolies colonies de vacances fêtent le 1er Août. 10.00 et 11.00 Inf 11.05 Mon pays, c'est l'été. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.30 Miroir-midi. 12.40 Allocution de M. Ludwig von Moos. 12.50 «L'Homme à l'Oreille cassée», feuilleton. 13.00 Le 1er Août à Madagascar. 14.00 Inf. 14.05 Quatre à quatre. 14.10 La Suisse est belle... 15.00 et 16.00 Inf. 16.05 Mille questions sur la Suisse. 17.00 Inf. 17.55 Roulez sur l'or. 18.00 Inf. 18.05 Le micro dans la vie. 18.45 Sports. 18.55 Roulez sur l'or! 19.00 Le miroir du monde. 19.30 Un album pour le 1er Août. 20.00 Sonnerie de cloches. 20.05 Forum national. 20.45 Si l'Expo m'était contée... 22.00 Chantons la Suisse. 22.30 Inf. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-musique. 14.00 Musik am Nachmittag. 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes. 19.00 Em. d'ens. 20.00 Inf. 20.15 Soirée jeunesse 69 et perspectives. 21.15 Mélodies pour une histoire. 21.45 Variétés-magazine. 22.30 Jazz à la papa.

BEROMUNSTER. — 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00, 16.00 et 23.25 Inf. 6.10 Bonjour champêtre. 6.20 Musique populaire. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Orchestre de chambre de Lausanne. 9.00 Le pays et les gens. 10.05 Compositeurs suisses. 11.05 Mémento touristique. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Mosaïque musicale. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques. 16.05 Jacques le Fataliste et son Maître. 16.45 Orchestres. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 19.50 Chronique mondiale. 20.00 Fête du 1er Août à Basserdorf (Zurich). 21.00 Le pays et les gens. 22.15 Inf. 22.30 Caroline chérie. 23.30 Rapide de nuit.

TV ROMANDE

Jeudi 31 juillet

18.00 Bulletin de nouvelles. 18.05 L'avenir était à vous. 18.40 La Suisse en vacances. 19.00 Trois petits tours et puis s'en vont. 19.05 «Rocambole», feuilleton. 19.40 Carrefour. 20.00 Téléjournal. 20.20 Match d'athlétisme, Europe-USA. 22.15 Le mythe de Saint-Exupéry. 22.50 Téléjournal.

Vendredi 1er août

18.30 Bulletin de nouvelles. 18.35 Airs de mon pays. 18.50 Avant-première sportive. 19.00 Trois petits tours et puis s'en vont. 19.05 «Rocambole», feuilleton. 19.40 Carrefour. 20.00 Téléjournal. 20.15 Allocution du président de la Confédération, M. Ludwig von Moos. 20.25 La Suisse. 21.45 «Les Compagnons de Baal», film. 22.35 Téléjournal.

TV FRANÇAISE

Jeudi 31 juillet

1re chaîne. — 12.30 «La Bonne Equipe», film. 13.00 Télé-midi 13.20 «Une Femme à aimer», feuilleton. 13.35 Cours de la Bourse. **1re chaîne.** — 16.00 Visite du pape. Paul VI en Ouganda. 18.25 Dernière heure. 18.30 La séquence du jeune spectateur. 19.00 Eté magazine. 19.15 Actualités régionales. 19.40 Eté magazine. 20.00 Télé-soir. 20.30 Panorama. 21.30 Que ferait donc Faber. 22.25 Athlétisme, Europe-USA. 23.25 Télé-nuit.

2e chaîne. — 18.55 Colorix. 19.15 Actualités régionales. 19.35 Télé-soir. 19.55 Télésports. 20.00 Le mot le plus long. 20.15 Athlétisme, Europe-USA. 21.32 Musique en Aix. 22.20 Coda.

Vendredi 1er août

1re chaîne. — 10.30 Visite du pape Paul VI en Ouganda. 12.30 «La Bonne Equipe», film. 13.00 Télé-midi. 13.20 «Une Femme à aimer», feuilleton. 13.35 Cours de la Bourse. 15.00 Championnat de France de natation. 18.25 Dernière heure. 18.30 France vacances. 19.00 Eté magazine. 19.15 Actualités régionales. 19.40 Eté magazine. 20.00 Télé-soir. 20.40 Ce soir au cinéma. 20.55 «Circonstances atténuantes», film. 22.20 «Violons d'Ingres», film. 22.50 Télé-nuit.

2e chaîne. — 18.55 Colorix. 19.15 Actualités régionales. 19.35 Télé-soir. 19.55 Télésports. 20.00 Hollywood panorama. 20.30 L'Inde fantôme. 21.25 Europarty à Montreux. 22.25 A la recherche de Jean Arp. 23.10 Coda.

Courtoisie = sécurité

le signe de la main crée l'entente cordiale !

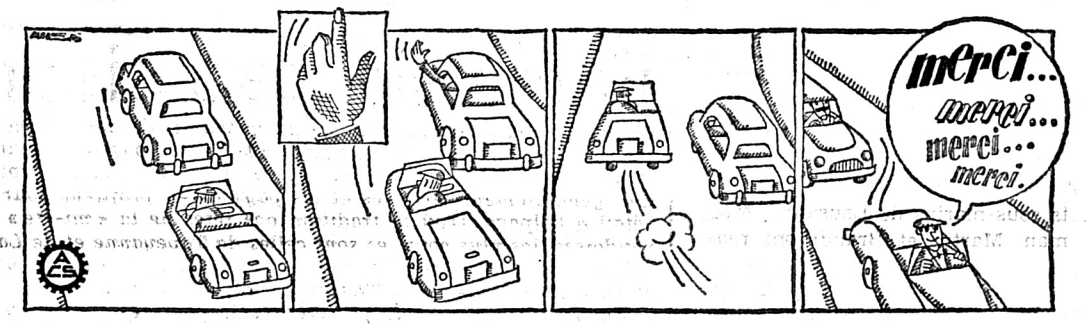

Les aventures de Popeye

Jérémias Gotthelf

Heur et Malheur d'un Maître d'Ecole

110

Il faisait une fraîche après-dînée; il avait plu et des buées chaudes, survenant par intervalles, présageaient l'orage, précurseur d'une gelée nocturne. Bientôt je ne pus plus tenir en place et allai rejoindre mon épouse; je m'assis à côté d'elle et, lui prenant la main, je lui demandai:

— Petite femme, es-tu donc fâchée contre moi ?

Elle se mit à pleurer et à se lamenter, mais sans faire entendre une seule parole de mécontentement: « Hélas, dit-elle, c'est en vain que je me réjouissais. Pourquoi ne m'as-tu pas avertie à temps ? Pourquoi m'acheter tant de choses et être si bon envers moi plutôt que de réserver ton argent pour payer ta dette ?

Elle ne dit pas un mot de notre dénuement ni de l'énorme dette de 50 écus qui pesait sur nous. Elle ne me repoussa pas avec froideur et emportement, ne fit entendre aucune récrimination égoïste et se montra ma bonne et chère Madeleine d'autrefois; sans doute, comme la terre après une pluie d'orage, ses yeux étaient humides et brillants, mais l'arc-en-ciel de l'amour se laissait entrevoir sur son front pur et limpide. Ne connaissant pas l'orage nous étions aussi à l'abri des refroidissements qui lui succèdent et des gelées destructives. Heureux effet d'un esprit conciliant, sauvegarde de l'amour et de sa délicate efflorescence.

Cet esprit conciliant procède d'un amour désintéressé, profond et véritable, qui sait pardonner jusqu'à septante fois sept fois et qui ne laisse pas le soleil se coucher sur sa colère, qui même ne connaît plus l'emportement; il est capable de tout surmonter et porte, au centuple, des fruits bénis.

Un soir, tard dans la nuit, trois compagnons de débauche étaient attablés à l'auberge, faisant ripaille, selon leur coutume. Deux d'entre eux se dirent l'un à l'autre: « Et nos femmes ? il y aura un rude tapage quand nous rentrerons; elles ne fermeront la bouche que quand nous les aurons rossées d'importance. » « La mienne, dit le troisième, ne dira pas le mot; je gage qu'elle va me préparer et me servir tout ce que je voudrai. » Les autres ne voulurent pas y croire. « Eh bien, leur dit-il, venez voir vous-mêmes. » Les voilà partis. Le mari enfonce une fenêtre d'un coup de poing pour mieux faire comprendre à sa femme qu'elle ait à ouvrir la porte. Elle ouvre et souhaite la bienvenue aux trois compagnons. Elle reçoit l'ordre d'aller immédiatement préparer des beignets. Elle se met à l'œuvre sans murmurer et présente bientôt aux trois ripailleurs un plat de beignets. En guise de remerciements son mari la saisit par le bras et la pousse dans les lieux d'aisance dont il referme la porte sur elle. La femme ne fait entendre aucune plainte. Alors les deux autres individus, saisis de remords, se lèvent et s'écrient: « Non, ce n'est pas là une femme, c'est un ange, et nous, nous sommes des monstres de soumettre à pareille épreuve une patience aussi incomparable; nous devrions en avoir honte à rentrer sous terre; nous ne sommes pas dignes que le soleil et les étoiles nous éclairent. » Emu à son tour à l'ouïe de ces louanges décernées à sa femme, le brutal lui demande pardon, se déclare vaincu par cet amour et promet de s'en montrer plus digne à l'avenir. Il a tenu parole et les trois compagnons de débauche sont devenus un trio d'hommes sobres et respectables; ils furent redevables de ce changement, non aux récriminations, mais à l'esprit conciliant et doux d'une femme aimante.

Or un semblable amour est chose rare en Israël, aussi je ne conseille pas à mes lecteurs de tenter sur ceux qu'ils aiment une expérience aussi hasardeuse. Chez les jeunes gens en particulier l'amour est volontiers ombrageux et irritable; les orages et les luttes de la vie ne l'ont pas encore affermi et cuirassé. Aussi, que le jeune mari ne compte pas trop sur l'ardeur de ce sentiment pour se faire pardonner les frasques de sa vie de garçon; ces fautes-là se pardonnent difficilement; il en coûte pour les payer; les privations qu'elles exigent pèsent en partie sur une épouse qui n'a pas eu sa part des plaisirs qu'elles ont servi à payer et qui, le plus souvent, est seule à en supporter le poids.

Rien n'est plus difficile que d'acquitter les dettes de la vie de garçon en présence des exigences toujours croissantes de la tenue d'un ménage; fussent-elles légères, elles n'en pèsent pas moins d'un poids écrasant sur le débiteur, et l'épouse ne jouira de quelque repos que lorsqu'elles seront définitivement éteintes, à moins qu'elle ne soit d'un caractère particulièrement insouciant. Or ce travail d'extinction de la dette susp end le cours du bonheur conjugal et risque de dégoûter l'épouse de son ménage; il faut se priver des acquisitions les plus indispensables; on ne met rien de côté pour les cas imprévus; on n'a pas un kreutzer en réserve pour faire ses approvisionnements au bon moment; on est toujours à sec, le malaise s'accroît, les esprits s'aigrissent et quand on est enfin parvenu à éteindre les anciennes dettes, il se trouve qu'on en a fait de nouvelles dans l'intervalle ou qu'on ne peut plus rien acheter qu'à crédit. Trouvez une femme qui reste gaie, patient et affectueuse en face d'une semblable situation.

Qu'on se garde donc avec soin de ces dettes-là, surtout si l'on est maître d'école. C'est chose facile pour un célibataire, pour peu qu'il n'ait pas à supporter lui-même les frais de ses études. Qu'il ne se lance pas dans le brocantage, qu'il règle ses dépenses sur ses gains, qu'il ne s'accorde pas toutes ses fantaisies et il fera des épargnes. Et si, par imprudence ou par nécessité, il a dû contracter des dettes, qu'il les liquide avant d'entrer en ménage; elles pèsent quatre fois plus à deux personnes qu'à une seule et sont dix fois plus difficiles à éteindre. Sinon, qu'il en fasse l'aveu sincère avant de se marier, qu'il expose nettement sa situation financière et qu'il observe l'impression que cet aveu fera sur sa fiancée; si elle fait la grimace, il aura encore le temps de prendre ses mesures, tandis que plus tard la grimace le poursuivra partout dans sa maison.

(A suivre.)

VAUD

Le développement industriel du canton de Vaud

Dire que le canton de Vaud est sous-développé industriellement est un non-sens, écrivait récemment le directeur de l'Office vaudois pour le développement du commerce et de l'industrie. Mais il est vrai qu'historiquement ce canton a une vocation agricole, et qu'aujourd'hui le secteur des services y est plus développé et le secteur de l'industrie moins représenté que dans la moyenne suisse. En 1964, l'agriculture formait 12,7 % des personnes actives vaudoises (8,6 % en Suisse), l'industrie 40,2 % (51,1 % en Suisse) et les services 47,1 % (40,3 % en Suisse).

Au début du siècle dernier, l'agriculture occupait 60 % des travailleurs vaudois. Elle devait perdre cette majorité à partir de 1850 et tomber du premier au troisième rang dès 1900. Malgré son retard par rapport à d'autres cantons, l'industrialisation vaudoise est devenue rapide. De 1959 à 1967, 206 entreprises industrielles se sont agrandies ou se sont installées dans le canton de Vaud, qui compte aujourd'hui près de 900 entreprises avec 40 000 ouvriers. Des efforts de décentralisation s'opèrent en direction de la plaine du Rhône, de la vallée de la Broye et des régions de Nyon et d'Yverdon. Chaque année, une trentaine de nouvelles industries naissent dans l'une ou l'autre des 197 communes vaudoises (sur 386) qui se reconnaissent une vocation industrielle.

Actuellement, la branche des machines occupe 10 000 ouvriers, la métallurgie et l'horlogerie 11 000, l'alimentation 3800 (avec une entreprise d'importance mondiale, faisant un chiffre d'affaires de huit milliards de francs), les textiles 2600. Le canton de Vaud est devenu un centre des arts graphiques, avec 60 maisons d'édition. Le chiffre d'affaires annuel de l'industrie vaudoise dépasse deux milliards de francs.

Le nombre des exploitations industrielles vaudoises a passé de 171 en 1888 à 880 en 1965, celui des ouvriers de moins de 6000 à plus de 40 000. Alors que la part vaudoise dans la population suisse a légèrement baissé, de 8,5 à 8,3 % durant cette période, le retard industriel s'est partiellement comblé, la part vaudoise des entreprises ayant passé de 4,5 à 5,9 % et celle des ouvriers de 3,8 à 5,4 %. Alors que le canton de Vaud est toujours au troisième rang par sa population, il est monté du neuvième au sixième rang par sa main-d'œuvre industrielle. Son revenu par tête d'habitant est maintenant égal à la moyenne suisse, soit 9400 fr.

VOYOUS CONDAMNÉS

Deux ressortissants italiens ont comparu mardi devant le Tribunal correctionnel de Lausanne pour brigandage. L'un d'eux, homosexuel notoire, avait fait la connaissance à Lausanne, le soir du 24 janvier dernier, d'un compatriote qui débarquait du pays complètement démuni. Pour se procurer de l'argent, il lui proposa de se rendre sur une colline de la ville connue pour ses rendez-vous d'homosexuels. Arrivés sur les lieux, ils rencontrèrent un autre Italien, qui était armé d'une chaîne, et tous trois avisèrent un homme assis sur un banc, qui refusa leurs avances. L'Italien à la chaîne sortit celle-ci et en serra le cou du Lausannois, pendant que les deux autres faisaient les poches de la victime et lui volaient son portemonnaie.

Le Lausannois réussit à alerter la police, puis il rejoignit les deux premiers Italiens — celui à la chaîne avait disparu — et discuta avec eux pour faire traîner les choses jusqu'à l'arrivée des agents qui arrêtèrent les deux hommes.

Le tribunal a condamné l'instigateur du coup à deux ans de prison et à quinze ans d'expulsion du territoire suisse (le procureur avait requis trois ans de réclusion), et son complice à une année de prison avec sursis pendant cinq ans et à dix ans d'expulsion.

● Trois plongeurs du Centre de sports sous-marins de Lausanne, MM. d'Arman, Martin et Brandt ont réalisé, dimanche, la première traversée sous-marine du Léman, entre Ouchy et Evian, soit environ onze kilomètres, en 3 h. 25.

CHÂTEAU DE CHILLON : DÉJÀ 100 000 VISITEURS CETTE ANNÉE

Le 100 000e visiteur de cette année s'est présenté au Château de Chillon, lundi peu avant midi. Ce fut plus précisément un couple japonais, M. et Mme Y. Yamashiro, de Yokohama, qui est en séjour à Dusseldorf (Allemagne) et fait actuellement un voyage en Suisse. Selon la tradition, il a reçu des fleurs, du vin des vignes de Chillon et le livre de l'association pour la conservation du château, et un guide a été mis à sa disposition. C'est avec quelques jours d'avance sur l'an passé que le château de Chillon a reçu son 100 000e visiteur.

1er AOÛT : ON CHERCHE DES VENDEURS D'INSIGNE

Chaque année, à l'occasion de la fête du 1er août, le Don suisse organise une vente d'insignes dont le bénéfice permet d'aider une ou des institutions de notre pays. Pour 1969, ce sont les activités nationales de la Croix-Rouge suisse formation du personnel soignant, cours de samaritains, services de transfusion sanguine, etc., qui ont été choisies. La vente aura lieu à Lausanne le 31 juillet et le 1er août. Hélas, les vendeurs sont en nombre encore bien insuffisant. Le comité vaudois espère trouver des aides bénévoles qui voudront contribuer au succès de cette vente. Prière de s'annoncer au Don suisse, 2, place Grand-Saint-Jean, Lausanne, téléphone 22 28 42.

Fantaisie «aoûtienne»

Le mois d'août, devenu l'époque du grand exode des vacanciers, a toujours été un mois clef pour les campagnards. C'est pour les armaillis de la montagne la fin des jours les plus longs. Dans les villages, foins et moissons sont généralement terminés et les paysans en profitent pour aller voir leur bétail à l'alpage. D'où la tradition des fêtes de la « mi-été » dans les Alpes vaudoises (les plus connues sont celles de Taveyanne et de La Berneuse-sur-Leysin), et de la « mi-août » en Valais, où elles coïncident avec l'Assomption et avec le jour de Saint-Théodule, patron des Valaisans.

La météo du mois d'août est importante pour les cultivateurs comme pour les touristes. Les vieux dictons romands affirment qu'en août la pluie est derrière le bois, que les nuages d'août trompent les fous, que le temps sec d'août annonce beaucoup de neige en hiver, qu'à la fin d'août les femmes claquent des dents, que les trois premiers jours d'août indiquent le temps des trois mois d'automne. Les jours devenant plus courts, les soirées d'août attrapent ceux qui ne sont jamais pressés.

Ce mois est celui de la besogne abondante, puis de la récompense des récoltes : mois d'août, mois dur et mois d'or, disent les campagnards. Celui qui dort au soleil d'août s'en repentira nuit et jour, en août et aux vendanges il n'y a ni repos ni dimanches. La pluie d'août donne abondance de tout, produit grande rosée de miel et laisse huile et vin partout. La sagesse paysanne déconseille les noces et les bains à cette époque. En mai et en août le mariage des fous. En juin le bain des chiens, en juillet le bain des filles et des garçons, en août le bain des fous.

La période caniculaire (on dit souvent « les canicules » en Suisse romande) couvre la dernière moitié de juillet et le mois d'août. Les anciens attribuaient une influence néfaste à ces jours de grande chaleur et croyaient que les médecins étaient alors impuissants contre la maladie. Les Romains sacrifiaient un chien roux pour apaiser le courroux de Sirius (la canicule est le chien légendaire dont on donna le nom à Sirius, étoile primaire de la constellation du grand chien).

La prononciation du mot « août » est généralement « aou » dans le nord de la France et « ou » dans le Midi et en Suisse romande. La première forme eut la faveur des Parisiens, mais l'Académie française donna raison aux Romands, chose assez rare pour être soulignée.

COOPÉRATIVE DES
COBAL
OUVRIERS DU BATIMENT
Gypserie-peinture
Génie civil Maçonnerie
CARNETS DE DÉPÔTS 4½%
OBLIGATIONS 5½% 10 ans
Beaulieu 9 LAUSANNE Tél. 24 28 24

GENÈVE

COMMENT SE CONSTITUE UNE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ANONYME ?

Voici le texte d'un prospectus trouvé dans une banque à l'étranger et signé d'un gérant de fortune genevois en même temps que régisseur.

CONSTITUTION

« Les formalités de création sont très simples. Un acte notarié confirme la souscription du capital social, désigne le conseil d'administration lequel peut comprendre un ou plusieurs administrateurs. Le capital social doit être de 50 000 fr. s., les actions sont au porteur et en cas de vente de l'immeuble, il suffit de céder lesdites actions sans aucun frais de mutation. De ce fait, le propriétaire de l'immeuble qui est porteur de la totalité des actions est ignoré du fisc. La S. A. paie ses impôts et est officiellement inscrite au Registre du commerce ; les impôts sont payés en ce qui concerne les biens qui sont la propriété de la société, et ce sans tenir compte du domicile et du nom des actionnaires.

» En conséquence, par la cession des actions (dans leur totalité), l'acquéreur devient seul propriétaire de l'immeuble inscrit au nom de la société dont il a acquis le capital-actions. »

LES VÉRITABLES PROPRIÉTAIRES RESTENT INCONNUS

« La société est représentée par son administrateur lequel connaît seul le ou les actionnaires et leur rend des comptes annuels. L'administrateur n'est pas tenu de révéler à quiconque le nom des actionnaires. Il doit se soumettre aux décisions de l'assemblée générale et peut être révoqué par cette dernière (c'est-à-dire par le propriétaire des actions).

» Ceci expliqué, il est facile de comprendre qu'une personne désireuse d'éviter le paiement des frais de mutation assez élevés sur les immeubles qui ne sont pas en société ou qui désire conserver l'anonymat pour une raison quelconque, fixera son choix sur un immeuble en société immobilière et se trouvera ainsi à l'abri de toute indiscrétion. Elle obtiendra ainsi les avantages du placement immobilier, toujours recommandable et ceux du placement mobilier. »

■ **PETIT GENEVOIS NOYÉ A MONTANA.** — Le jeune Georges-Edouard Abrahamiec, âgé de 13 ans, domicilié à Genève, s'est noyé lundi dans le lac de la Moubra, situé près de Montana, où il se trouvait en vacances. Tous les efforts pour tenter de le ranimer sont restés vains.

GENÈVE
CAFÉ-RESTAURANT DE L'HOTEL-DE-VILLE — Grand-Rue 39 · Téléphone 24 99 48 · Mets et boissons de 1er choix · Deux salles pour sociétés et banquets.

OFFRES D'EMPLOI

POST TENEBRAS LUX
L'HOPITAL CANTONAL DE GENÈVE
cherche pour entrée immédiate ou à convenir
un magasinier qualifié
Nous offrons:
— salaire en rapport avec les qualifications et les années de pratique professionnelle ;
— place stable;
— avantages sociaux, caisse de prévoyance;
— possibilité de prendre les repas au restaurant du personnel ou à la caffeteria.
Prière de téléphoner au 46 92 11 (interne 2144) pour obtenir la formule d'inscription,
ou de faire offres manuscrites, accompagnées de votre curriculum vitae, d'une photo récente et des copies de vos certificats, au
Service du personnel
HOPITAL CANTONAL
1211 Genève 4

Cinémas lausannois

A. B. C. T. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
Première vision
Un film d'action à hautes tensions !
ON NE MEURT QU'UNE SEULE FOIS
(SI MUORE SOLO UNA VOLTA)
avec Ray Danton
Scope couleurs
Parlé italien, s.-t. français-allemand

Athénée Tél. 23 24 12
14.00, 15.45, 17.30, 19.00, 20.30 7 ans
Tous les célèbres personnages de Walt DISNEY dans la
GRANDE PARADE 1969 DE WALT DISNEY
Salle agréablement climatisée.
5 séances par jour en technicolor
Attention à l'horaire

Atlantic T. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 18 ans
J.-L. Trintignant, J. Sassard, S. Audran dans le plus brillant film de Chabrol
LES BICHES
Elles choquent... Elles fascinent... « un chef-d'œuvre» (Paris-Match) - Couleurs

Bel-Air Tél. 23 53 12
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans
Dernier jour
Frank Sinatra dans un thriller qui vous prend aux tripes En français
CHANTAGE AU MEURTRE
(NAKED RUNNER)
Réalisé par Sydney J. Furie
En techniscope et technicolor

Bourg Tél. 22 86 22
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans
Semaines du film gai ! Le triomphe du rire !
RISQUONS LE GROS COUP
Seulement jusqu'au 3 août
Presse: «Depuis longtemps nous n'avons plus vu un film si amusant»
Vers. or. s.-t. français-allemand
Faveur suspendue à 21 h. 1re vision
Dès le 4 août: «Voici Mr. Jordan»

Capitole Tél. 22 51 32
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Première vision Technicolor
PLUS MORT QUE VIF
L'histoire brutale d'un héroïque tireur qui fait trembler tout l'Arizona
Clint Walker, Vincent Price, Paul Hampton, Ann Francis

Colisée Tél. 32 51 25
En français à 15.00, 20.30 14 ans
En anglais à 17.00 (sous-titré)
Semaine Audrey Hepburn,
COMMENT VOLER UN MILLION
Audrey Hepburn et Peter O'Toole dans (HOW TO STEAL A MILLION), de William Wyler A pleurer de rire
En Panavision - Technicolor

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 10 ans
Technicolor - Parlé français
Un film gai, explosif, cocasse, drôle...
LA GRANDE COURSE AUTOUR DU MONDE
Jack Lemmon, Tony Curtiss, Natalie Wood

Lido Tél. 23 21 44
14.00, 16.30, 18.45, 21.00 16 ans
10e semaine
Z (IL EST VIVANT)
En eastmancolor

Métropole Tél. 23 62 22
14.30. 20.30 18 ans
DERNIER JOUR
Première vision, un film suédois en couleurs, parlé anglais, sous-titré français-allemand
GUDRUN ET LA TENTATION
est un pur chef-d'œuvre
avec Laila Anderson, Poul Reichhardt Jorgen Buchhoj

Palace Tél. 22 13 30
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 7 ans
Première vision
Après l'énorme succès de «L'Incroyable Randonnée», voici un nouveau Walt Disney. L'histoire émouvante d'un garçon et d'un chien dans d'exaltantes aventures
COMPAGNONS D'AVENTURE
avec Walter Pidgeon, Gilles Payant, Parlé français - Technicolor

Rex Tél. 23 43 31
14.30, 17.00, 20.00 22.10 16 ans
Gregory Peck, Joan Collins, Stephen Boyd, Henry Silva, Lee van Cleef dans un film de Henry King
BRAVADOS
Dans le désert, quatre tueurs fuient étaient-ils réellement des «Bravados». Un western 100 %
Cinémascope - Couleurs - Parlé franç.

Romandie Tél. 23 47 64
14.30, 17.15, 20.30 12 ans
En français
Sur écran géant Todd'AO 70 mm.,
CES MERVEILLEUX FOUS VOLANTS DANS LEURS DROLES DE MACHINES
de Ken Annakin
A pleurer de rire !

Corso-Renens Tél. 34 00 35
20.30 16 ans
BANDITS A MILAN

AUX FÊTES DE GENÈVE

L'ensemble folklorique « Timisul » de Roumanie

Les Fêtes de Genève accueilleront, cette année, un groupe de danses folkloriques particulièrement apprécié en Roumanie, l'ensemble « Timisul », fondé à Timisoara (l'ancienne Temesvar hongroise), une ville de quelque 150 000 habitants dans le Banat.

Constitué dans le désir de rendre hommage au folklore extrêmement riche et varié de cette région, située à l'ouest de la Roumanie, « Timisul » s'est fait rapidement connaître dans le pays et à l'étranger, par sa haute tenue artistique. La mise en valeur du folklore archaïque, des coutumes et des mœurs du pays, portés à la scène avec un art qu'anime une foi profonde dans les destinées de la nation roumaine, est l'objet des plus flatteuses critiques des spécialistes.

C'est ce riche répertoire, toujours vivant en Roumanie, qui sera présenté aux Fêtes de Genève, le vendredi 15 août, dès 20 h. 30, et que l'on pourra applaudir encore à l'occasion du concert-spectacle final, donné le lundi 18 août, à 20 h. 45, à la patinoire des Vernets.

Premières photos de Mars

...MAIS «MARINER 7» NE RÉPOND PLUS

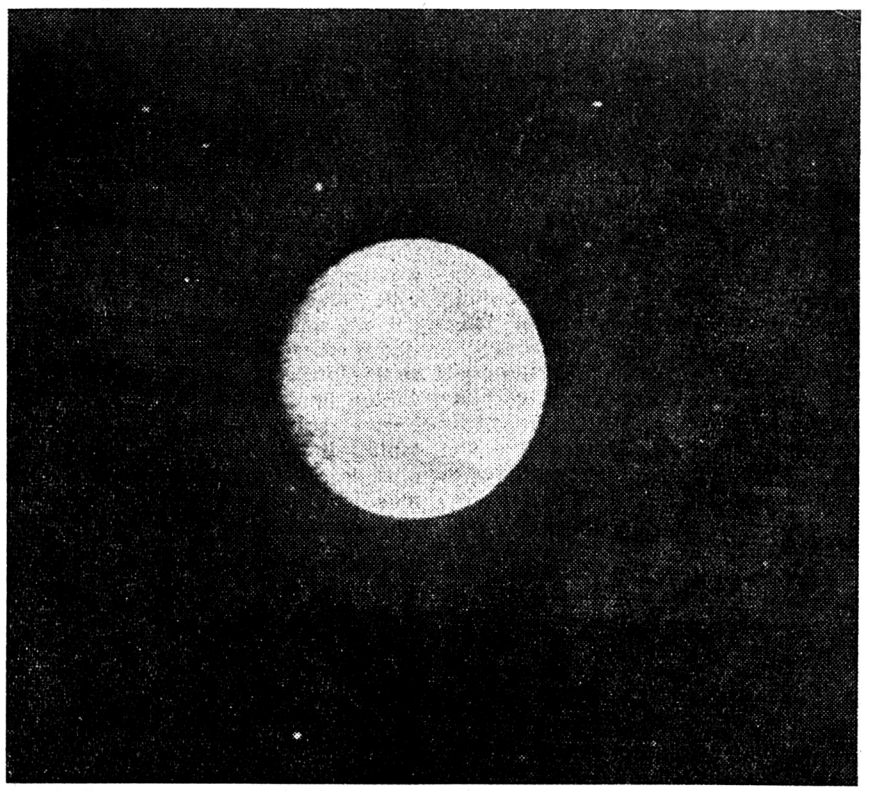

Dix jours après avoir vu les premiers hommes marcher sur la lune, les téléspectateurs américains ont pu voir mardi à partir de 21 h. 39 (mercredi 2 h. 39, heure suisse), la première photo de Mars envoyée par la sonde martienne américaine « Mariner-6 » (notre photo).

La photo était la première émise par la sonde au cours de ses prises de vues qui se sont prolongées pendant une vingtaine d'heures. Pour cette première photo, « Mariner-6 » se trouvait à 1 232 000 km. de Mars et à 99 millions de kilomètres de la terre, mais la sonde avait parcouru jusque-là 384 millions de kilomètres, en raison du mouvement de la planète rouge durant les cinq mois du voyage de la sonde.

« Mariner-6 » a pris 32 autres photos de Mars. Elle continuera à en prendre d'autres séries ces jours, mais à une distance beaucoup moins grande de son objectif. La dernière série de prises de vues des deux caméras automatiques de la sonde se fera en effet à 3200 km. seulement de la surface martienne.

Lundi, «Mariner-7» doit en principe prendre le relais et transmettre à son tour des photos. Malheureusement, on annonçait hier soir à Pasadena qu'on avait perdu tout contact avec la deuxième sonde.

Le détail le plus important révélé jusqu'ici par les premières photographies reçues est la crête déchiquetée située dans la région de la calotte polaire sud de la planète rouge. Cette crête indiquerait la présence de montagnes ou de cratères et constitue « un détail entièrement inédit », a déclaré un expert.

Italie: Le PSU seul soutien de Rumor

M. Mariano Rumor, président du conseil désigné, a mis, mercredi soir, le président Saragat au courant des résultats de ses consultations visant à mettre fin à la crise gouvernementale qui dure depuis 25 jours.

M. Rumor a déclaré au chef de l'Etat italien qu'un cabinet démocrate-chrétien homogène est la seule solution, ses efforts tendant à former une nouvelle coalition de centre-gauche n'ayant pas abouti.

Le Parti socialiste unitaire, né de de la scission du 4 juillet dernier, a déclaré hier soir qu'il était prêt à soutenir un gouvernement homogène démocrate-chrétien, fondé sur « l'inspiration et le programme de centre-gauche et qui soit appuyé exclusivement par les partis de l'aire du centre-gauche même ». Le PSU rejette sur le Parti socialiste italien la responsabilité de l'échec de M. Rumor, « parce que le PSI a refusé d'accepter la rigoureuse délimitation de la majorité à l'égard de la droite et des libéraux, comme à l'égard des communistes et des sociaux-prolétariens ».

La direction du Parti socialiste italien (gauchiste), elle, a déclaré peu après estimer qu'il était impossible de se fier à la viabilité d'un gouvernement homogène tel qu'il est proposé par la démocratie.

Par contre, pour le Parti socialiste italien, « la formation actuelle du Parlement continue d'offrir des possibilités de solutions qui éviteraient d'avoir recours à des élections législatives anticipées qui pourraient constituer un risque grave pour le pays dans la situation politique actuelle ».

Le dernier partenaire de l'ancienne coalition, le Parti républicain, reste pour l'instant sur une position d'attente.

Demande d'extradition de l'évêque-assassin Defregger

Le Conseil municipal de la ville d'Aquila, dans les Abruzzes, a décidé mercredi, de demander l'extradition de l'évêque allemand Matthias Defregger, afin que celui-ci soit livré à la justice italienne. Rappelons s'il en est encore besoin, que l'évêque, alors qu'il était capitaine de l'armée allemande lors de la dernière guerre, avait ordonné l'exécution de 17 otages du village de Filetto, localité qui fait partie de la commune d'Aquila. Lui-même a reconnu les faits, mais la loi allemande lui accorde la prescription, et les autorités catholiques allemandes, l'archevêque de Munich en tête — Defregger est son coadjuteur — mènent campagne en faveur du « pardon ».

L'enquête menée par le commandant du poste de police d'Aquila et le procureur de la République, M. Armando Troise, a permis de recueillir déjà plusieurs témoignages selon lesquels le « capitaine noir » aurait bien donné l'ordre d'exécuter les otages italiens et que de plus, selon le témoignage d'un des rescapés de l'exécution au cours de laquelle 17 personnes ont été fusillées, un sous-officier allemand qui s'était opposé à cette exécution sommaire aurait été également passé par les armes pour refus d'obéissance.

En ce qui concerne l'affaire du village voisin d'Onna où les troupes allemandes ont fusillé le 11 juin 1944, 16 habitants et rasé toutes les habitations, le procureur de la République s'est rendu mardi à Rome où il devait s'entretenir avec le cardinal Confalonieri, qui était en 1944 archevêque d'Aquila, sur la présence lors de l'exécution du capitaine Defregger sur les lieux.

Si la présence du « capitaine noir » a été confirmée le 7 juin 1944 à Filetto, elle ne l'a pas encore été en effet de manière précise à Onna.

La disparition de l'écrivain russe était une fuite

Kouznetsov reste en Grande-Bretagne

Caché chez des amis, il obtient l'autorisation de séjour

Le Ministère britannique de l'intérieur a accordé mercredi un permis de séjour d'une durée illimitée à l'écrivain soviétique Anatoli Kouznetsov.

Le ministère souligne qu'en vertu d'un accord international sur l'asile politique, celui-ci n'est octroyé que lorsqu'un individu risque d'être persécuté dans son pays pour activités politiques.

En ce qui concerne Kouznetsov, l'écrivain a simplement demandé l'autorisation de demeurer en Grande-Bretagne, autorisation qui lui a été accordée, a précisé le ministère.

L'autorisation de séjour est valable pour une période illimitée.

« Nous pensons qu'il habite chez des amis, peut-être à Londres », a ajouté le porte-parole du ministère à une question des journalistes.

SENSATION À MOSCOU

Le dénouement inattendu de l'affaire Kouznetsov a créé une sensation dans les milieux littéraires soviétiques, et occidentaux, où l'on n'imaginait pas qu'un écrivain promu à une brillante carrière puisse l'abandonner en même temps que son pays.

Le coup est d'autant plus durement ressenti qu'Anatoli Kouznetsov avait été récemment nommé à la direction de la revue «Younost» à la place du poète Evgueni Evtouchenko, expulsé de cette direction en même temps qu'un autre écrivain connu, Vassili Aksenov.

Un autre facteur d'intérêt s'ajoute dans cette affaire : la coïncidence entre la libération et le retour en Grande-Bretagne de l'universitaire britannique Gerald Brooke, et la défection de l'écrivain soviétique.

Les observateurs à Moscou ne peuvent apporter une explication immédiate à la décision du jeune écrivain, sinon qu'il ne veut plus vivre en URSS. Ils sont cependant enclins à penser que son ascendance juive (sa mère est juive) a pu jouer un rôle dans ses motivations.

En ce qui concerne les faits, on remarque en URSS que, pour la troisième fois en trois ans, un écrivain soviétique connu pour ses ouvrages hautement orthodoxes pensait en fait différemment, et a agi en conséquence.

Les deux premiers exemples sont ceux des écrivains Siniavsky et Daniel, qui écrivent consciencieusement pendant des années des articles dans la ligne, tout en acquérant en Occident une célébrité sous pseudonyme pour des ouvrages « antisoviétiques ».

On n'exclut cependant pas que la décision d'Anatoli Kouznetsov a pu être prise rapidement, lors de son séjour à Londres, et sous l'effet d'un facteur immédiat. Cette hypothèse détruirait l'idée d'une intention longuement préméditée dans l'attente d'une occasion, qui s'est finalement présentée.

L'EXPLICATION DU « DAILY TELEGRAPH »

« Kouznetsov avait pris la décision de quitter l'Union soviétique il y a un an, au moment de l'invasion de la Tchécoslovaquie », rapporte pour sa part ce matin le « Daily Telegraph » à qui l'écrivain soviétique s'était adressé après avoir faussé compagnie à son garde du corps-interprète, lundi dernier, à Londres.

L'entrée des troupes soviétiques en Tchécoslovaquie, a précisé M. Kouznetsov, selon le même journal, a vivement ému l'ensemble de l'intelligenzia dont la plupart des membres sont aujourd'hui opposés au régime soviétique.

M. Kouznetsov, indique d'autre part le « Daily Telegraph », a déclaré que rien ne pouvait le persuader de retourner en Union soviétique où il estimait impossible de poursuivre son œuvre d'écrivain. Il affirme avoir obtenu l'autorisation de se rendre à l'étranger en s'engageant à écrire un livre sur Lénine.

Mme KOUZNETSOV AURAIT QUITTÉ L'URSS

Le directeur de la société d'édition MacGibbon et Kee, M. Davis-Poynter, révèle « de très bonne source » dans le « Times » de ce matin que la femme d'Anatoli Kouznetsov aurait disparu depuis cinq semaines et qu'elle aurait pu s'enfuir d'Union soviétique par une filière généralement utilisée par les personnes quittant illégalement le pays.

M. Kouznetsov devait écrire une série d'articles pour les éditions Mac Gibbon et Kee au cours de son séjour en Grande-Bretagne.

Aix-en-Provence: Comme dans un roman de «série noire»...

Un crime mystérieux a été commis, dans la nuit de lundi à mardi, à Puyricard, près d'Aix-en-Provence. Une femme, Mme Lucia Isoard, 63 ans, a été renversée et tuée volontairement, sur le bas-côté d'une route, par une voiture dont le conducteur a pris la fuite.

Selon les premiers résultats de l'enquête, la victime, gouvernante du vicomte de Regis, 71 ans, propriétaire du château de la Roche-Rostolane à Puyricard, se rendait, au moment où le crime a été perpétré, à la poste, pour répondre à un étrange avis téléphonique en provenance de Marseille et lancé par un certain M. Henri.

La fin tragique de Mme Isoard a eu un témoin : un Aixois qui circulait à vélomoteur et qui n'évita la voiture meurtrière que grâce à un coup de guidon vigoureux.

Les enquêteurs procèdent à des investigations parmi les connaissances de la défunte qui aurait eu une vie assez agitée dans le « milieu ». Mettant ces faits en relation avec un compromis de vente, signé récemment par le vicomte et intéressant le château de la Roche-Rostolane.

Les enquêteurs retiennent l'hypothèse d'un crime du « milieu » qui, devant le refus de Mme Isoard de se prêter à des louches combinaisons, l'aurait exécutée.

Thalidomide: Premier jugement

Un tribunal britannique a accordé mercredi des dommages-intérêts pour un total de 33 600 livres aux familles de deux enfants victimes de la thalidomide. Ce premier jugement est appelé à faire jurisprudence dans le règlement de soixante autres cas pendants en Grande-Bretagne.

Les parents du petit David, 8 ans, né sans bras ni jambes, recevront 20 800 livres (208 000 fr.), ceux du jeune Richard, privé de bras, toucheront 12 800 livres (128 000 fr.).

Ces sommes seront versées aux familles par la société britannique Distillers Company Biochemicals Limited qui fabriquait la thalidomide sous licence allemande. Les plaignants ont accepté de retirer l'accusation de « négligence » qui avait tout d'abord été invoquée contre le laboratoire, et de se contenter de 40 % de la somme préalablement envisagée.

Le laboratoire avait commencé à fabriquer le tranquillisant en 1958, mais s'était interrompu dès que les premiers effets dramatiques sur les enfants furent connus.

Le juge britannique a tenu compte de l'état dépressif qu'ont subi les deux mères de famille dont l'une n'a pas encore pu avoir d'autres enfants car elle est toujours en traitement chez un médecin à la suite de sa dramatique expérience.

Kennedy: «Je reste»

Le sénateur Edward Kennedy a annoncé mercredi qu'il remplirait jusqu'au bout son mandat sénatorial qui expire en 1970 et conserverait son poste de leader adjoint de la majorité démocrate à la Chambre haute. Kennedy annonce en outre qu'il briguera le renouvellement de son siège sénatorial en 1970 et que s'il est réélu, il servira le mandat entier de six ans.

Ceci semble indiquer qu'il ne briguera pas la nomination de candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis aux élections de 1972.

Bientôt le 100e Starfighter allemand détruit !

L'aviation militaire ouest-allemande a perdu mercredi son 97e appareil « Starfighter » : le pilote décollait de l'aérodrome militaire de Norvenich, en Rhénanie-Westphalie, lorsque cet avion prit feu. Il fut entièrement détruit. Le pilote a pu sauver sa vie en faisant fonctionner son siège éjectable. On ne connait pas encore les causes de cet incendie.

CEE: Passe-droit pour Paris

La Commission européenne a donné le « feu vert » à la France en ce qui concerne son accord commercial avec l'Union soviétique. Cette décision a été prise hier matin un accord s'étant réalisé sur le texte de la dérogation aux règles communautaires de politique commerciale dont Paris devait bénéficier.

En principe, en effet, à partir du 1er janvier prochain, il ne devrait plus y avoir d'accords commerciaux bilatéraux entre les « Six » et des tiers, mais des accords communautaires. Toutefois, la politique commerciale commune est encore à l'état embryonnaire. Par ailleurs l'Union soviétique ne reconnait pas la Communauté européenne.

« Tout nous incite à préserver à l'égard de tous et, en particulier, de l'Union soviétique et des Etats-Unis, une liberté d'action qui tourne à l'avantage de chacun », a notamment déclaré M. Schumann, dans sa communication de politique étrangère, devant le Conseil des ministres d'hier.

Le Salvador se retire du Honduras

Le Salvador a commencé mercredi soir à retirer ses troupes du territoire hondurien sous le contrôle de l'OEA. Les observateurs militaires de l'OEA se tiennent prêts à prendre possession des villes et des installations occupées par les troupes salvadoriennes depuis le début des hostilités.

Le retrait s'effectue en accord avec un plan de paix formellement approuvé mercredi soir par les ministres des affaires étrangères de l'hémisphère occidental.

Le plan de l'OEA a pour but de prévenir l'éclatement du marché commun de l'Amérique centrale et de préserver le principe de l'inviolabilité des Etats membres.

Le plan de paix de l'OEA, approuvé à l'unanimité, prévoit le retrait immédiat des troupes salvadoriennes du territoire hondurien et le respect des diverses procédures de règlement pacifique, et confie à l'OEA le soin de protéger les droits de l'homme des Salvadoriens vivant au Honduras et ceux des Honduriens habitant le Salvador.

EN BREF...

● NEW YORK. — Le Conseil de sécurité s'est réuni hier soir pour examiner la situation en Namibie (Sud-Ouest africain) à la suite du refus de l'Afrique du Sud de se retirer ed ce territoire en dépit des décisions prises à cet égard par les Nations Unies.

● NEW YORK. — Le Gouvernement belge a informé mercredi le secrétairé général de l'ONU, M. Thant, qu'il avait décidé de fermer son consulat à Salisbury (Rhodésie du Sud). Le Gouvernement belge n'a fourni aucune explication de sa décision.

● LONDRES. — Des consultations diplomatiques ont lieu actuellement entre la Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis — puissances responsables du maintien du statut de Berlin — et la République fédérale allemande au sujet d'une initiative éventuelle auprès de l'URSS concernant divers aspects pratiques du problème de l'ex-capitale allemande, indique-t-on de source anglaise autorisée.

● BRUXELLES. — Le taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique a été augmenté hier de 1 %: il passe de 6 à 7 %. C'est la cinquième augmentation du taux en moins de huit mois.